



DICRIM de la Commune de TALENSAC

2012

Document d'information sur les risques majeurs



Table des matières

Introduction

Pourquoi un DICRIM.....	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur.....	4
L'alerte	5

Les Risques

L'inondation	6
Les phénomènes météorologiques	7
La tempête	8
La canicule	9
Le grand froid	9
Le feu de forêt	10
La rupture de barrage	11
Le risque infectieux	12
Accident de transport de matières dangereuses	13
Le risque sismique	14

Divers

Numéros utiles	15
----------------------	----

Document d'information communal sur les Risques majeurs

Le mot du Maire

La sécurité au quotidien des habitants de TALENSAC est une des préoccupations majeures de la municipalité.

C'est pourquoi la ville a choisi de réaliser, pour vous, votre famille et vos proches, ce livret, le Document Communal d'Informations sur les Risques Majeurs (DICRIM), conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement, pour vous informer et vous sensibiliser aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous en protéger.

Ce document d'information préventive est destiné à vous faire connaître les risques naturels et technologiques qui concernent TALENSAC.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

En complément de ce travail d'information, nous mettons en œuvre une véritable politique de prévention et d'information : c'est l'objectif du Plan Communal de Sauvegarde.

Ce dispositif prévoit l'organisation des moyens de secours communaux en cas de catastrophes naturelles ou technologiques. Je vous invite, par ailleurs, à venir le consulter à la Mairie.

Bien informé, chacun sera à même de se préparer de façon responsable et citoyenne, aux risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune.

Le Maire,

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants
- **Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés à Talensac ?



Inondation



Transport de
Matières Dangereuses



Tempête



Feu de forêt



Rupture de
barrage

En cas de danger ou d'alerte :

1- **Abritez-vous et fermez tout**

2- **Ecoutez la radio ou la TV, consultez le site internet de la commune (www.talensac.fr)**

France bleu Armorique 103.1 Mhz

France Inter 1852 GO

RLK –radio locale 90.5 FM

3- **Respectez les consignes**

- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité
- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin

L'ALERTE : comment la reconnaître ?



L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- Messages sur les panneaux d'information de la commune
- Site Internet de la commune (www.talensac.fr)
- Affiches, visite à domicile le cas échéant
- Médias classiques : Radio locale (France Bleu Armorique 103.1 FM), télévision régionale, presse...

En cas de déclenchement d'alerte, trois règles d'or à ne jamais oublier.



Tenez-vous informés en écoutant la radio



Ne saturiez pas le réseau téléphonique



Suivez les consignes

A avoir chez soi

Radio à piles

Nourriture et eau

Médicaments

Lampe de poche

Couvertures, vêtements

Papiers personnels

Matériel de confinement (ruban adhésif, tissus pour colmater le bas des portes...)

L'INONDATION

Les crues du Meu, affluent de la Vilaine, sont qualifiées de crues lentes de plaine. Les crues sont le plus souvent hivernales et les deux tiers de celles-ci se produisent durant la période de novembre à mars.

Un Plan de prévention des risques d'inondation a été élaboré par l'Etat et pris en compte dans le Plan local d'urbanisme (quelques habitations sont concernées sur la commune).

Lors des crues du Meu, les routes de Talensac - Cintré et Talensac - Breteil peuvent être inondées et une déviation est alors mise en place par la commune

Repère de la cartographie PPRI	Pont du Chatelier	Pont du Moulin du Guern
Le Meu Exprimé en cote NGF	30.55	29.16

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

A l'annonce des crues :

- Déplacez les voitures stationnées à proximité du Meu.
- Fermez portes, fenêtres, aérations basses et veillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'entrée de l'eau.
- Coupez le disjoncteur électrique et le gaz pour éviter électrocution et explosion.
- Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeport, etc).

Pendant l'inondation :

- Informez-vous de la montée des eaux
- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Evacuez seulement si les Services officiels (Etat, mairie) vous en donne l'ordre

Après l'inondation :

- Aérez et désinfectez les pièces
- Chauffez dès que possible
- Rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche
- Circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes)
- Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur



Fermer Tout



Monter à l'étage



N'allez pas chercher les enfants à l'école

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc

Les alertes météos sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de météo France (www.meteo.fr) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière



Ecoutez la radio



Mettez-vous à l'abri



Suivez les consignes

LA TEMPÊTE

L'ensemble du département est exposé aux risques de tempêtes dont certaines peuvent avoir des conséquences tragiques. Les effets dévastateurs de la tempête qui a frappé l'ensemble des régions françaises au soir du 26 décembre 1999 sont encore inscrits dans la mémoire collective.

A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant la tempête :

- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Rentrer les animaux et le matériel
- Mettez-vous à l'abri

Pendant la tempête :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Eviter tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
- Suivre les consignes de sauvegarde

Après la tempête :

- Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Eviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours



Fermez tout



Ne touchez pas les câbles



LA CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler.

Un réseau local de professionnels et de bénévoles peut être actionné en cas de risque.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant la Canicule :

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores
- Veillez que votre réfrigérateur fonctionne correctement

Pendant la canicule :

- Tenez-vous informés
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage
- Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif



- Evitez les efforts : sport, travaux physiques...
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Rafraîchissez-vous

LE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté,appelez le SAMU social :

LE RISQUE FEU DE FORET

Ce sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de landes.

Le feu a besoin de trois conditions pour se déclencher et progresser :

- ✚ une source de chaleur (flamme, étincelles) dont l'homme est très souvent à l'origine suite à une imprudence (cigarette, barbecues...) un accident ou un acte de malveillance
- ✚ un facteur de propagation (le vent qui active la combustion)
- ✚ un combustible (végétation). Les risques de feu étant davantage liés à l'état de la forêt (entretien, relief, densité, sécheresse) qu'aux essences forestières (feuillus, conifères...).

En aucun cas vous ne devez vous approcher d'un feu de forêt.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

A l'approche du sinistre :

- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun

Lors du sinistre :

- Se réfugier dans l'habitation
- Abriter ou isoler les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- Ne quittez pas votre maison

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes

Après le sinistre :

- Eteindre les foyers résiduels
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée
- Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau. Les barrages peuvent avoir différentes fonctions (alimentation en eau des populations, soutien d'étiage, écrêtage de crues, production d'électricité).

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage.

La rupture entraîne la formation d'une onde de submersion qui se traduit par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Les enjeux peuvent être d'ordre humain, économique et environnemental. L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion de la vallée peuvent occasionner des dommages considérables (en termes de vies humaines (noyade, ensevelissement...), de biens (destructions et détériorations d'habitations d'entreprises ou d'ouvrages (routes, ponts) et environnementaux (impact sur la faune et la flore, pollutions diverses.....).

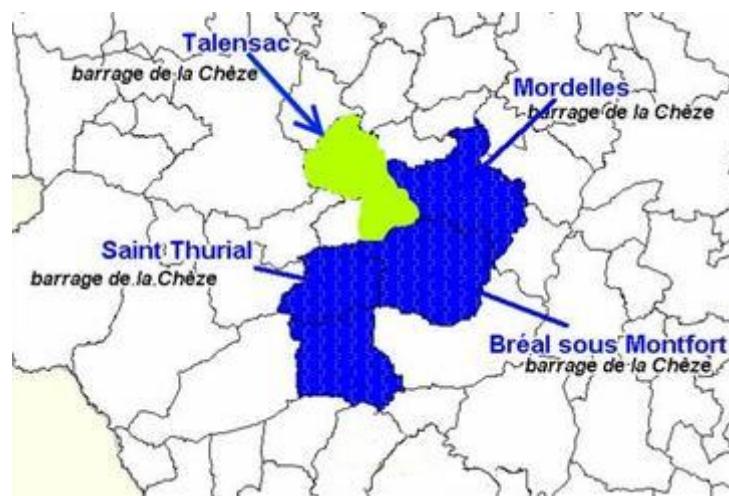
Talensac est concernée par ce risque, car le barrage de **La Chèze** fait partie des 7 ouvrages recensés en Ille et Vilaine.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Respecter les consignes de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers ;
- Gagner les lieux en hauteur ;
- Se tenir à l'écoute de la radio



Barrage de la Chèze



LE RISQUE INFECTIEUX

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur). Les dispositions applicables pour les risques infectieux sont la mise en application des bons gestes d'hygiène (se laver les mains, désinfectez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique).

Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions.

Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie

Les bons gestes / Les bons réflexes :

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydroalcoolique pendant au moins 30 secondes
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile



ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs) .- 1. Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la Commune.

Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- **Si vous êtes témoin d'un accident :** donnez l'alerte pompiers – 18 ou 112 et gendarmerie -17 en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion,,), le numéro du produit et le code danger affiché (voir dessin à faire),et la nature du sinistre.
- Informez la mairie
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au moins à 300m)
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- S'informez du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site Internet de la mairie



Téléphonez au Secours



Transport de matières dangereuse



Quittez la zone



LE RISQUE SISMIQUE

Le Département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle. La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction de maison individuelle, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics – voir décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010.

Les bons gestes et les bons réflexes

Avant le séisme :

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

Pendant le séisme :

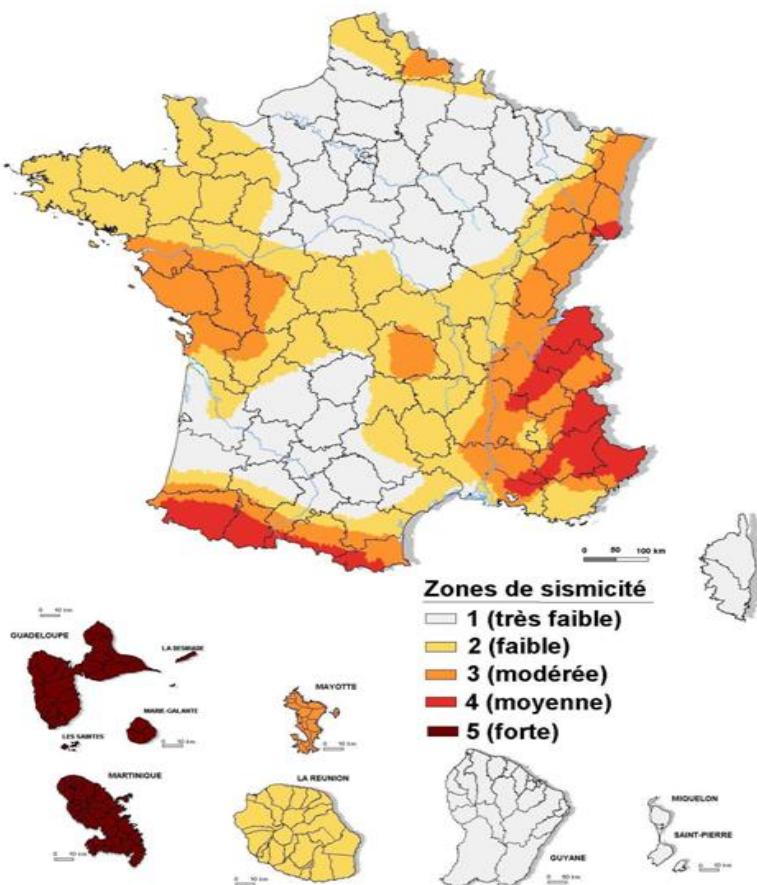
- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
- Dans la rue, s'éloigner des constructions
- A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit (Toilettes)

Après le séisme :

- Ecouter la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Couper les réseaux : eau, gaz et l'électricité
- Evacuer l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré
- Evaluer les dégâts et les dangers.



Nouveau zonage sismique de la France



Entrée en vigueur le 1 mai 2011

NUMEROS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Urgences :	112	Pompiers :	18
Gendarmerie :	17 :	GRDF(sécurité) :	0 810 433 035
SAMU :	15	ERDF (dépannage):	0 810 333 035
SAMU social :	115	Eau (dépannage):	0 811 460 314
Centre Antipoison :	02 99 59 22 22	Météo.France :	www : meteo.fr

France Bleu Armorique : 103.1 FM

France Inter : 1852 GO

TV Rennes

Mairie de Talensac
9,bis rue de St Péran
35160 Talensac
Tél : 02 99 09 06 15/Fax : 02 99 09 27 05
www.talensac.fr

Préfecture d'Ille-et- Vilaine
Place de la préfecture – 33 avenue de la préfecture – 35026 Rennes cedex 9
Tél : 0821 80 30 35 / Fax : 02 99 02 10 15

Montfort Communauté
Rue du Tribunal
35160 Montfort-sur –Meu
Tél : 02 99 09 88 10

Transports Illenoo
Conseil Général Ille-et-Vilaine
Tél : 0 810 35 10 35

Les bons Gestes / Les bons réflexes



Ne saturez pas le réseau



Ecoutez la radio

La prévention, c'est l'affaire de tous !

Merci d'avoir pris le temps de lire ce document.

COMMUNE DE TALENSAC

9 bis rue de Saint Péran
35160 TALENSAC
☎ 02.99.09.06.15
💻 02.99.09.27.05
🌐 www.talensac.fr
✉ mairie@talensac.fr

Horaires d'ouverture :

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15
et de 14h à 18h
Le jeudi de 8h30 à 12h15
Le samedi de 9h à 11h45

